

# Cet inquiétant entrisme du lobby trans dans les institutions de la République

Article rédigé par *Atlantico*, le 23 janvier 2023

Source [Atlantico] : La question de la transidentité est de plus en plus présente au sein de notre société et dans les médias.

**Atlantico : A quel point vous observez du lobbyisme très fort de la part des transactivistes dans les différentes institutions françaises ?**

**Michèle Vianès :** Lors de la rédaction des principes de Yogyakarta en 2006, portant sur l'application du droit international des droits humains en matière d'orientation sexuelle et de transidentité, des juristes ont établi un cadre normatif spécifique. Des groupes de personnes homosexuelles et transexuelles ont été actifs pour l'instauration de principes. Comment et pourquoi ces principes, très présents en France, sont-ils totalement méconnus et n'ont-ils jamais fait l'objet du moindre débat ? Au départ, les activistes agissaient à bas bruit. Maintenant, ce n'est plus le cas.

Ils ont joué sur la légitimité de l'accès au droit des personnes transsexuelles et le compassionnel victimaire. Leur stratégie a été de remplacer le mot « sexe » par le mot « genre ». On va considérer le sexe comme une donnée sociologique et non plus un fait. Après avoir fait cet amalgame entre genre et sexe, ils ont introduit l'« identité de genre », et ont donc mélangé les droits légitimes des personnes et ce concept nébuleux d'« identité de genre ».

Ils ont par exemple noyé dans la liste des 23 discriminations en 2014-2015 ce concept. Les stéréotypes patriarcaux, la gestuelle, l'habillement et la façon de parler deviennent des éléments constitutifs de l'identité.

Ensuite, parlons de la loi du 18 novembre 2016, celle sur la modernisation de la justice au XXI<sup>e</sup> siècle. Prenons l'article 61 alinéa 5 : « Toute personne majeure ou mineure émancipée qui démontre par une réunion suffisante de faits que la mention relative à son sexe dans les actes de l'état civil ne correspond pas à celui dans lequel elle se présente et dans lequel elle est connue peut en obtenir la modification. » Il suffit de déclarer qu'on est de l'autre sexe pour être de l'autre sexe : c'est purement déclaratif. Mais les activistes le font de manière sournoise : quand il y a la discussion sur une loi, ils ne vont pas faire partie du groupe de discussion en commission. Ils proposent leurs éléments de langage qu'ils vont ajouter par des amendements lors du vote. Ils vont voir des parlementaires qui sont d'accord avec eux. Ceux qui s'opposent sont accusés de transphobie. La mécanique est bien rodée.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

23/01/2023 01:00